

NOMBRE DE MEMBRES

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents
au Conseil Municipal
En exercice
Qui ont pris
part à la
Délibération

Séance du 5 mars 2026

15 14 9

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire**

Présents : BONNAN Christian, GAUYACQ Jean-Paul, CHAUVEAU Jean-Baptiste, DARDERES Paul, DESCLAUX Amandine, TISSIER Fabienne, SARREMIA Carine, PEREUILH Martine

Excusés : CHIRIAUX Allisson, MASMONTET Jean, URRUTIBEHETY Baptiste, DESTANDAU Stéphanie, MEYER Véronique

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme DESCLAUX Amandine

05032026-4 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire de LAHONTAN, Patrice LALANNE, après avoir approuvé le compte financier unique 2025 le 5 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 13 732.67
- un excédent reporté de 2024: 82 742.12

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 96 474.79

- un déficit d'investissement de : 6 174.79
- un excédent des restes à réaliser de : 32 412.23
Soit un excédent de financement de : 26 237.44

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT 96 474.79
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 96 474.79

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 6 174.79

Pour copie conforme
Fait à Lahontan le 5 mars 2026

Le Maire
Patrice LALANNE

